



TAMBOUR BATTANT

N° 300



**Joyeuses
fêtes**

www.follainville-dennemont.fr
Bulletin municipal d'information du mois de décembre 2020

Edito

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Le mois de décembre est toujours synonyme de joie, d'illuminations, de décorations et de préparatifs propres à l'ambiance de Noël.

Cette année, compte tenu des restrictions sanitaires, les fêtes de fin d'année auront bien évidemment des contours différents puisque que nous avons été contraints d'annuler toutes nos traditionnelles festivités de fin d'année.

Cette année 2020 laissera un goût amer à chacune et chacun d'entre nous.

Pour autant, la vie doit poursuivre son cours en changeant et en adaptant nos comportements.

Votre équipe municipale est dans cette stratégie d'adaptation.

Pour les écoles, le travail des agents municipaux, la conduite des projets, votre administration municipale met tout en œuvre pour suivre l'actualité réglementaire et les consignes préfectorales afin de perturber le moins possible le service public local que nous vous devons.

Et demain ? Que d'incertitude...

Ce qui n'empêche pas votre conseil municipal malgré tout de travailler, de se projeter vers l'avenir pour continuer à améliorer votre quotidien, pour avancer sur des projets futurs, tandis que nos bénévoles de la commune sont plus que jamais en éveil et prêts à reprendre du service.

A l'aube d'une nouvelle année, gardons l'espoir que celle-ci soit plus heureuse et qu'elle s'inscrive en premier lieu dans le retour des projets, des événements joyeux et des moments de convivialité. Ils sont indispensables à la vie de notre village.

Alors mettons un peu de magie de Noël et retrouvons nous le mercredi 23 décembre sur notre marché hebdomadaire de 16h à 19h15 pour accueillir le père Noël et pour les plus grands partager un bon verre de vin chaud.

Reste à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vos proches, prenez soin de vous.

*Votre Maire
Sébastien LAVANCIER*



Le mot du Maire

Le fléau des dépôts sauvages !

Comme de nombreuses communes péri-urbaines voisines, notre territoire n'échappe pas aux dépôts sauvages. Pas une semaine sans que nous soyons alertés d'un nouveau dépôt sur un chemin, dans une clairière, dans nos forêts.

Se rendre dans une déchetterie pour y évacuer ses encombrants semble rester mission impossible pour certains.

Nous disons stop !!

L'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Sur notre territoire, depuis le post confinement, vos services techniques ont déjà collecté plus de 80 m³ de déchets. Et tout ceci a un coût. Pour cette année les dépenses liées à la collecte et au retraitement de ces déchets sera multiplié par 3. Ceci ne peut plus durer ainsi.

Que faire ?

Nous concernant, nous avons opté pour un dépôt de plainte systématique auprès de la gendarmerie pour chaque dépôt sauvage constaté.

Malheureusement, il est vrai que très souvent, ces plaintes n'aboutissent pas et les contrevenants identifiés ne sont pas condamnés. Ce n'est pas grave, nous nous devons de maintenir cette stratégie et de continuer à exercer une certaine pression auprès des autorités.

Ce fléau doit être le problème de tous, soyez vigilants lors de vos déplacements dans nos chemins, remontez nous toutes informations qui pourraient nous permettre d'identifier l'auteur d'un dépôt d'immondices.

Stationnement dans nos rues, nous devons nous améliorer

Nous constatons qu'il devient parfois très difficile de circuler dans certaines rues de notre village et que les règles de stationnement ne sont toujours pas respectées par tous.

Certaines habitudes ont la vie dure alors faisons preuve de bon sens, utilisons les parkings et places prévues pour stationner.

Pensons à nos piétons, écoliers, personnes à mobilité réduite afin qu'ils puissent circuler librement et en toute sécurité sur nos trottoirs.

Si vous disposez de place dans vos propriétés, rentrez vos véhicules afin de permettre une meilleure circulation dans nos rues.

Nous constatons également en circulant dans les rues de notre village que des véhicules monopolisent des places de stationnement pendant de longues durées. Un stationnement de plus de 7 jours sur un même emplacement est considéré comme stationnement **abusif** et constitue une [contravention de classe 2](#) : amende forfaitaire de **35 €**

La sécurité et l'amélioration de la capacité de stationnement tout en préservant nos beaux espaces sont notre volonté. Nous avons prévu dans nos projets d'effectuer un travail d'audit et de réflexion sur un programme global de réorganisation du stationnement dans certaines rues de notre village.

Mais ce travail prendra un certain temps, alors faisons preuve de civisme car il est important de protéger l'ensemble des utilisateurs de la voie publique.

Réhabilitation la rue de la Pleigne enfin la reprise des travaux !!

Bonne nouvelle !! Après de nombreuses sollicitations, de correspondances, de rendez-vous et de beaucoup de ténacité auprès de notre communauté urbaine GPSEO pour faire redémarrer le chantier, nous venons d'apprendre que les travaux de la rue de la Pleigne vont reprendre en début d'année 2021.

La reprise des travaux est programmée fin janvier si le temps s'y prête.

Pour rappel, il s'agit de travaux concernant la 2^e tranche qui se porteront sur la voirie et les trottoirs.

Nous reviendrons vers vous prochainement car, pendant la durée des travaux, la circulation dans ce secteur sera très compliquée et des déviations seront à nouveau mises en place. J'en profite pour remercier vivement les habitants de cette rue de la Pleigne qui auront vécu pendant 1 an dans une rue totalement dévastée et qui, pour autant, ont fait preuve d'une extrême patience !! Et soyez-en rassurés, nous suivrons avec beaucoup d'attention le déroulement des travaux et le bon respect du planning d'exécution.

Stop aux déjections canines : un geste simple !

Dans les rues et dans les espaces verts, aux abords de nos écoles, des aires de jeux, derrière l'église, le long de la coulée verte à Dennemont,.... des déjections canines sont de plus en plus fréquentes et dégagent une odeur très désagréable pour les passants et riverains.

Des piétons et notamment des enfants ont eu la très mauvaise expérience de marcher ou de tomber dessus. Pensez à eux !

Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent impérativement procéder au ramassage des excréments de leur animal.



Festivités de Noël



Festivités de fin d'année

Dans ce contexte actuel de crise sanitaire nous avons été dans l'obligation d'annuler toutes nos festivités de fin d'année.

Nous sommes sincèrement désolés pour cette annulation guidée par les impératifs sanitaires.

Nous le sommes tout autant pour votre conseil municipal, CCAS qui se sont investis ces dernières semaines pour les organiser.

Cette année 2020 restera exceptionnelle mais il y aura plus tard d'autres occasions de se retrouver pour de bons moments de fête et de convivialité.



Nos séniors

Votre municipalité et le CCAS ont cependant tenu à maintenir pour nos séniors la traditionnelle distribution des colis enrichie pour cette année d'un cadeau surprise.

Nous vous donnons donc rendez-vous ce **samedi 12 décembre de 14h00 à 18h00** sous la halle du marché de Dennemont.

En ce lieu, un sens de circulation sera mis en place et le port du masque sera bien évidemment **obligatoire**.

Au plaisir Mesdames, Messieurs de vous retrouver ce samedi après midi.

Festivités de Noël

MARCHÉ DENNEMONT



Le Marché hebdomadaire
sur le thème de Noël

*Le Père Noël sera présent
sur le marché du 23 décembre, de 16 h à 19 h 15,
sous la halle, pour faire des photos
avec les enfants de 0 à 10 ans,
dans une ambiance musicale de fête.*

*Pendant ce temps, la municipalité offrira
aux parents, grands-parents et tous visiteurs
un verre de vin chaud.*



Nous vous attendons nombreux !

Informations communales

Coordonnées, jours et heures d'ouverture de la Mairie

Mairie - 2, place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. 01.34.77.25.02
E-mail : mairie@follainville-dennemont.fr
Site : www.follainville-fennemont.fr
Lundi, mercredi, vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 18h
Samedi : 9h à 11h30
Fermée le mardi et le jeudi.

Fermeture de la mairie pendant les vacances de Noël

Durant les vacances de Noël, la mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Vente de jacinthe organisée par « Les Jardins partagés »

Le samedi 12 décembre à partir de 8h30 et jusqu'à 12h30 près des commerces, boulangerie et épicerie vente de jacinthes.

Inscriptions sur les listes électorales / élections régionales et départementales 2021

Vérifiez votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote à tout moment sur le site « service-public.fr ». Inscrivez-vous sur les listes électorales munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile en mairie ou par internet sur « service-public.fr » ou par courrier (*formulaire Cerfa n° 12669*02 à télécharger sur « service-public.fr »*).

A ce jour nous n'avons pas reçu le délai maximum pour s'inscrire en mairie ni sur internet.

Cantine, garderie : changement dans le paiement en ligne

Vous pouvez, si vous le désirez, régler vos factures de garderie périscolaire et de restaurant scolaire en ligne. Pour cela il vous suffit de vous connecter au site du Trésor Public, dont l'adresse mail apparaît sur les titres de recettes chaque mois « <https://www.payfip.gouv.fr> - identifiant : 003887 - référence : 2020-00(*saisir à chaque paiement le numéro du titre qui change tous les mois*)-1 ».

Les autres moyens de paiement (*chèque, espèces dans la limite de 300 €*) restent possibles.

Les sangliers sont de retour...

Plusieurs d'entre vous nous ont signalé avoir vu, croisé, accompagné même des sangliers dans vos déplacements motorisés ou piétonniers.

Certains les ont même vu, ont constaté leur passage dans leur propriété privée.

Rue Emile Zola, route de Guernes, RD 148, route des Fontenelles, route du Centre Aéré, chemin des Rûs du Moulins, etc..., etc... petits ou plus gros, ils sont bien présents.

Non blessés ils ne sont pas agressifs et s'éloignent tranquillement. Par contre, attention dans vos déplacements routiers : heurter un sanglier n'est jamais bon pour votre carrosserie. Attention, il est malgré tout préférable de le heurter plutôt que d'effectuer un coup de volant brutal qui peut provoquer un accident très grave.

La solution ? Rouler nettement moins vite sur nos routes !

Nos chasseurs nous ont annoncé leurs dates de battues dans ce « tambour battant ». Nous leur souhaitons bonne chance, pour eux comme pour nous, car nous ne pouvons continuer à accepter une telle prolifération de cette espèce qui provoque par ailleurs de très gros dégâts dans les champs de nos agriculteurs.

Nous souhaitons même que nos chasseurs soient très efficaces. Peut-être serons-nous obligés de réaliser quelques battues très encadrées à proximité de nos habitations car de plus en plus de chevreuils mais aussi renards et sangliers se rapprochent, pénètrent dans nos zones urbanisées ! Il en a été vu au cœur du Val Fourré !

Voici les prochaines dates de battues :

- Samedi 12 décembre 2020
- Dimanche 3 janvier 2021
- Dimanche 17 janvier 2021
- Samedi 30 janvier 2021

Le rendez-vous est fixé au chalet à 8 h. Toutes personnes arrivant en retard se verra refuser la participation de la battue.

Assistants Sociales

Le Secteur d'Action Sociale de Limay 8-10 avenue de la Paix n'est plus accessible par téléphone.

Désormais, il faut appeler la plateforme « allô solidarités » au 01 30 836 836, numéro unique pour s'informer, réaliser ses démarches, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, se renseigner sur ses droits, insertion, logement et enfance.

Des professionnels du Conseil Départemental vous répondent du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Informations communales (suite)

RLPi

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



VOUS AVEZ LA PAROLE ! CONCERTATION

Jusqu'à septembre 2021

→ Pour participer, envoyez vos propositions

- sur rlpi.gpseo.fr ;
- par courriel : construireensemble@gpseo.fr ;
- par courrier postal à l'attention du Président de GPS&O :
Immeuble Autoneum - rue des Chevries - 78410 Aubergenville

©Conception 2020 : GPSEO - N.LACROIX - SIRET : 200 059 889 00010

Quelle place tiennent
la publicité et les enseignes
sur le territoire de GPS&O ?



Quelle règle faut-il définir
pour mieux les encadrer ?

Construisons ensemble
les bases essentielles
du futur RLPi



Informations pratiques

Spécial déchèterie, encombrants

Dépôt en déchèterie de Limay : une nouvelle formule qui combine libre accès et prise de RDV

Depuis le 31 août 2020, les particuliers peuvent accéder à la déchèterie de Limay selon les nouvelles dispositions ci-dessous :

Déchèterie de Limay

Avenue du val - Zone industrielle - 78520 Limay

Accessible aux particuliers habitant les villes suivantes :

Drocourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Guernes, Guitrancourt, Issou, Limay, Porcheville, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne.

Jours et horaires d'ouverture

Libre accès : les lundis de 13h30 à 17h30

les mercredis et dimanches de 9h à 12h et les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Sur RDV : les mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30

Prise de rendez-vous en amont sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>

Fermeture : les mardis et jours fériés

Les lundis, jeudis, vendredis matin et les dimanches après-midi.

Marche à suivre et conditions pour un dépôt

Justificatifs à présenter :

Badge ou justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pièce d'identité

Dépôt limité à 1 m³ par passage.

Les dépôts exceptionnels (volumes importants) sont soumis à la délivrance d'une autorisation. Toute demande doit être faite, au préalable, à l'adresse dechetteries@gpseo.fr

Consignes sanitaires à respecter sur site

Respecter les distances sociales et gestes barrières

Présenter ses justificatifs à travers la vitre.

Il est recommandé de porter un masque et des gants, de se laver les mains avant et après son passage en déchèterie.

En cas de non-respect, les déposants seront refusés.

NON AUTORISÉ

Véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)

Véhicules dépassant 1 m 90 de hauteur

Remorques supérieures ou égales à 500 kg

En cas de saturation des bennes ou des contenants, la déchèterie devra fermer, le temps de procéder à l'évacuation des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire : dechetteries@gpseo.fr

Déchèteries professionnelles recensées sur le site de la Fédération Française du Bâtiment :

<https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>



Collecte des encombrants : nouveau service pour les communes de moins de 2500 habitants

Depuis le 1^{er} août elle s'organise à domicile, sur rendez-vous au 0 800 403 640 (*n° vert gratuit*) appel du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h.

Ce service ne concerne que les équipements de la maison non dangereux et non toxiques : mobilier, literie, ferrailles, éléments de menuiserie, vélos, poussettes...

Modalités de dépôt :

- La veille au soir ou le matin même avant 6 h
- Devant chez vous, sans gêner la circulation piétonne
- Présence obligatoire
- Seuls les encombrants enregistrés seront collectés

Chaque encombrant ne doit pas dépasser 2 mètres, 50 kg, 1 m³.

Quantité par collecte : 50 m³ par collecte dans la limite de 15 m³ par an et par foyer.

Encombrants refusés :

Équipements sanitaires (toilettes, lavabos...), pneus, déchets toxiques (peintures, solvants...), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), déchets de travaux des particuliers (gravats, décombres, déchets verts)

Les solutions alternatives :

- Les ressourceries
- Le don, la revente
- La reprise du « 1 pour 1 » dans les magasins d'électroménager
- Borne textile Le Relais
- Les déchèteries

Attention : le dépôt sauvage expose tout contrevenant à une amende de 5e classe, d'un montant de 450 €.

Informations pratiques (suite)

Entretien des conduits de fumée : pensez-y !

Avec l'arrivée du froid, il nous semble bon de vous rappeler que tout occupant d'immeuble ou d'appartement doit s'assurer du bon état des conduits de fumée et qu'un ramonage doit être assuré au moins une fois par an au début de chaque période de chauffe.

Intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Il ne sent rien et ne se voit pas. Il est donc nécessaire de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs face à ce véritable problème de santé publique.

Effectuez les préventions suivantes :

- Faire vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel,
- Faire ramoner mécaniquement vos conduits d'évacuation des produits de combustion,
- Aérer votre logement (*au moins 10 mn par jour*) même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air,
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils (notamment l'utilisation des chauffages d'appoint de manière discontinue, l'utilisation en extérieur des braseros et des groupes électrogènes).



Informations venues d'ailleurs

→ HABITER MIEUX, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, TOUT UN PROGRAMME D'AIDES

Menez vos travaux de rénovation énergétique en toute sérénité ! Avec l'accompagnement « Habiter Mieux », un expert est à vos côtés, tout au long de votre projet. Financez vos travaux et réalisez des économies d'énergie ! Avec les aides « Habiter Mieux », le montant de votre rénovation énergétique peut être couvert jusqu'à 75 %. Contactez SOLIHA Yvelines Essonne : 01 39 07 78 51 - contact.yvelines@solih.fr + d'infos sur yvelines.fr/habiter-mieux - Vérifiez l'éligibilité de vos revenus : monprojet.anah.gouv.fr



Le coin des annonces

Annonces diverses



Vous repérez un essaim d'abeilles.

Vous souhaitez déguster et acheter du miel de Follainville,

Appelez Patrick ou Fanfan au 06 78 98 34 68 (19 rue du bois 78520 Follainville)

La MAM Marmot'AM fait un appel aux dons de jouets adaptés pour des enfants de 0 à 3 ans : toboggan, draisiennne, tricycle, trottinette, puzzles... ainsi que du matériel et ameublement pour la petite enfance en tout genre.

Merci pour votre soutien. La MAM Marmot'AM.

Mail : marmotam.fd78520@live.fr

Tél. : 07 69 24 77 28

Adresse postale :

8 rue des Coteaux du Vexin - 78520 Dennemont



Particulier loue à Follainville-Dennemont, T2, 2^e étage, 50 m² sous comble.

500 € mensuel + 20 € charges.

Chiens et chats non acceptés.

Libre de suite.

Laisser coordonnées en mairie qui transmettra.

Tricoteuse acharnée vend bonnets et serre-tête, aucune pièce n'est identique.

Prix à l'unité : 1 € - Tél. : 06 05 47 01 75



Loue maison pleine de charme d'environ 60 m² sur Follainville comprenant : Sas d'entrée de 3 m², salon de 20 m², cuisine équipée avec plaque vitrocéramique et hotte, pièce d'eau, wc séparé et 2 chambres.

Cave voûtée et plusieurs dépendances le tout sur un terrain clos de 250 m².

Location 890€/ mois hors charge.

Visite sur rendez vous avec dossier complet.

Contact : 07 79 59 03 06

Mbodiene, le Sénégal et moi-même vous remercions chaleureusement pour vos dons en lunettes, médicaments et même matériels médicaux.

Vous avez été nombreux à venir les déposer en mairie (merci Maryline et ses collègues !) ou à me les remettre directement.

Les lunettes sont (j'en ai déjà distribué un bon nombre depuis plus d'un an !) et seront très utiles dans les villages ruraux ou côtiers de la petite côte à 140 km au sud de Dakar. La plupart des familles qui vivent là ne sont pas en capacité de régler la consultation d'un ophtalmologiste, encore moins l'acquisition d'une paire de lunettes corrective ... et la sécurité sociale sénégalaise n'existe pas !

Je remets les médicaments au dispensaire/hôpital de Mbodiene qui manque de tout ou presque. Ndiaye Mbaye, l'infirmier en chef, accoucheur, pharmacien, un peu chirurgien, et son équipe, les répartissent en fonction des pathologies rencontrées.

Je n'ai pas pu vous remercier individuellement, et les donateurs n'ont pas pu tous, être identifiés. Je remercie Monsieur le Maire de me donner l'occasion de le faire par le biais de notre indispensable Tambour Battant.

Si vous souhaitez être informés 2, 3 fois l'an sur la vie quotidienne d'un village Sénégalais, ses événements, l'impact de vos aides sur ses villageois, n'hésitez pas à donner vos adresses mails à la mairie qui me transmettra.

Vous pouvez continuer à apporter vos dons, une livraison aura lieu au printemps 2021.

Encore merci et bon courage à tous pour affronter l'automne, l'hiver qui s'annoncent masqués et confinés ! Portez-vous bien !

Samuel BOUREILLE

A vendre : plusieurs modèles de gramophones à cylindre pavillon, valise + disques cylindres.

Matériel pêche à la mouche, leurres, moulinets et cannes.

Jean-Paul Lugot, 15 rue Anatole France

Tél. : 06 70 45 59 97

Offres / Demandes d'emplois

Je suis une jeune fille de 16 ans qui propose de garder vos enfants à votre domicile, je saurai prendre soin d'eux et leur proposer des jeux calmes pour les occuper. Je suis disponible le vendredi soir, samedi et dimanche en journée et en soirée.

Tarif 10 € de l'heure en journée et 12 € en soirée.

N'hésitez pas à m'appeler au 06 89 77 09 66

Je m'appelle Mailys, j'ai 17 ans, je propose mes services en tant que baby-sitter.

Je suis disponible sur Follainville-Dennemont.

Vous pouvez me joindre au 06 23 83 89 04

Je recherche une personne pour me former à l'informatique afin de maîtriser les bases.

Tél. : 06 40 10 77 42

URGENT, cherche femme de ménage, 3 h par semaine le matin, plus un peu de repassage.

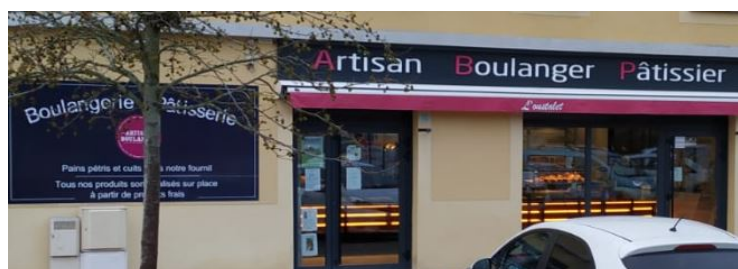
Tél. : 06 13 92 13 73

Pour vos fêtes de fin d'année, ayez le réflexe « commerce local » !

*La supérette « Coccimarket » est ouverte tous les jours
de 9h à 13h et de 15h30 à 19h*

Les 24 et 31 décembre, fermeture exceptionnelle à 20h

Ouvert les 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021



*La boulangerie « L'Oustalet » sera ouverte
les 24 et 31 décembre de 7h à 18h30*

*Elle sera fermée le 25 décembre 2020
et 1^{er} janvier 2021.*

*Le « Bar de l'Espérance » est ouvert (en ce moment)
tous les jours de 8h à 19h*

*Les 24 et 31 décembre fermeture un peu plus tôt mais
pas communiquée à ce jour*

Il sera fermé le 1^{er} janvier 2021



***L'équipe municipale vous rappelle également que
tous les commerçants du marché et du village peuvent dès à présent
prendre vos commandes pour les fêtes... huîtres, langoustines, dinde, oie,
foie gras, boudin blanc, fruits et légumes, fromages divers, bûche de Noël...***

Venez passer vos commandes, ils vous attendent !

Quel succès notre marché !

Depuis son ouverture de nouveaux commerçants...



*... nous ont rejoints et la fréquentation
ne cesse d'augmenter de semaine en semaine*



L'association
LES JARDINS PARTAGES DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
propose une vente de jacinthes



2 € la jacinthe
5 € les 3 pots

Samedi 12 décembre 2020 de 8h30 à 12h30
devant les commerces du village à Dennemont.

Des pré-commandes sont également possibles, par mail à jardinspartagesfd@gmail.com ou SMS au 06 85 81 64 96, à venir récupérer le jour de la vente.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre des Jardins partagés de Follainville-Dennemont



Créée en 2013, l'association « Les jardins partagés de Follainville-Dennemont » est ouverte à toutes les familles du village. Elle donne l'occasion à tous de se retrouver dans une ambiance conviviale pour échanger les savoirs et les savoir-faire, tester de nouvelles techniques de culture dans le respect de la nature et de la biodiversité mais aussi déguster les fruits et légumes cultivés toute l'année ! De nombreux projets ont déjà été réalisés : installation d'une serre, création d'une mare et d'une spirale à aromates, installation de ruches, animation d'ateliers pour les scolaires, mise en place de jardinières « Incroyables comestibles » accessibles à tous dans le village, organisation de stages de formation, participation à l'organisation de la chasse aux œufs...
Pour plus d'information : jardinspartagesfd@gmail.com ou 06 85 81 64 96